

Bromont, le 5 août 2025

Procès-verbal de la réunion du comité de démolition, tenue le 5 août 2025 (13h00) à laquelle sont présents les membres suivants :

- Madame Claire Maillot, conseillère
- Monsieur Michel Bilodeau, conseiller
- Madame Tatiana Contreras, mairesse

Frédéric Tremblay, chef de la division permis et inspection assiste également à cette réunion.

Aucun citoyen n'est présent à cette réunion.

1. Démolition d'une résidence unifamiliale isolée située au 101, rue Rouville

ATTENDU QU'une demande de certificat de démolition pour la résidence unifamiliale isolée située au 101, rue Rouville a été reçue le 22 juin 2025 ;

ATTENDU QU'un avis de démolition a été affiché le 23 juillet 2025 sur l'immeuble visé par la demande, conformément au règlement relatif à la démolition ;

ATTENDU QU'aucune opposition écrite relativement à la délivrance du certificat de démolition a été reçue à la Ville dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble ;

ATTENDU QUE pour l'analyse de la demande, le comité s'est basé sur les critères du paragraphe 2 de l'article 9 du règlement de démolition ;

ATTENDU QUE pour prendre sa décision, le comité doit bien comprendre le plan de réutilisation du sol mais que dans la présente demande, celui-ci est incomplet.

ATTENDU QUE le comité est en principe favorable à la démolition, mais que le plan de réutilisation du sol devra être précisé et approuvé par le comité de démolition avant l'approbation de la demande ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser la demande de démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 101, rue Rouville, jusqu'à l'acceptation du plan de réutilisation du sol par le comité de démolition.

Levée de la réunion.